



Champagny en Vanoise
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 14 FEVRIER 2024

N° 2024 0005

L'An Deux mille vingt-quatre, le 14 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 6 février 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier CHENU

Absents excusés : Olivier SACHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	09
Suffrages exprimés :	08
Votes pour :	08
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Lotissement des Maillets : création d'une commission d'attribution et validation de la fiche de renseignements

Monsieur le Maire rappelle la convention de concession passée avec la Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S) en date du 25 février 2015, prorogée par avenant n°1, confiant l'aménagement et l'équipement du Lotissement « Les Maillets ».

Par délibération en date du 24 février 2021, le Conseil municipal a fixé les critères de choix des candidats pour ce lotissement.

L'ensemble des lots a été attribué lors de la délibération n°20210069 du 28 juillet 2021.
Aussi, Monsieur Jean-Michel BODARD s'est vu attribuer le lot n°3, pour un montant de 94 800€.

Cependant, malgré les sollicitations de la SAS et les relances de la Commune, Monsieur BODARD n'a jamais donné suite à la promesse de vente.

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil municipal a décidé de remettre en vente ce lot.

Un nouvel appel à candidature a été effectué, pour une réponse avant le 22 décembre 2023.

Plusieurs candidatures sont parvenues en mairie.

Il convient désormais de sélectionner les candidats retenus. Pour ce faire, il conviendra de déterminer des critères d'attribution, une fiche de renseignements à compléter par les demandeurs, ainsi qu'une commission d'attribution pour le choix du candidat.

Mairie de Champagny en Vanoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- DECIDE DE CREER une commission d'attribution pour le choix du candidat retenu, composée de René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Xavier BRONNER, Robert LEVY
- DECIDE de demander une fiche de renseignements, qui sera à compléter par tous candidats avant attribution du lot.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

